

Projet Éducatif Territorial

1^{er} Sept 2025- 31 août 2028

Nom _____
de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la collectivité territoriale
porteuse

Organisation du temps scolaire (à la rentrée 2024) : 4 jours

Organisation des temps périscolaires

- Accueil périscolaire non déclaré auprès du SDJES
Garderie, espace ludique surveillé, mono-activité.
(non soumis à la réglementation spécifique des accueils collectifs de mineurs)

----- **OU** -----

- Accueil collectif de mineurs déclaré auprès du SDJES
L'accueil de loisirs est un mode d'accueil collectif à caractère éducatif. Il s'organise à partir d'un projet éducatif que met en œuvre une équipe d'animation formée. Il se caractérise par un directeur, une équipe d'animation, un projet pédagogique et un suivi sanitaire des enfants. La déclaration de cet accueil se fait auprès du SDJES.
La réglementation qui s'applique est celle du Code de l'Action sociale et des familles.

- Plan Mercredi

Nom du pilote coordonnateur du PEdT :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Nom du référent pour l'accueil collectif de mineurs :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Textes de référence

- Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs
- Pour la législation et la réglementation de la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental en dehors du temps scolaire (accueils collectifs à caractère éducatif) : se référer au code de l'action sociale et des familles, code de la santé publique, décrets, arrêtés, instructions et circulaires.
- Décret n° 2017-549 du 14 avril 2017 modifiant le décret no 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
- Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre.
- Circulaire relative à la mise en place d'activités périscolaires dans les accueils collectifs de mineurs dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs (VJSJ 1425035C du 05/11/2014).
- Instruction interministérielle pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire. (MENE 1430176C du 19/12/2014 qui remplace la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013).

Préambule

Le PEdT est un instrument souple de concertation qui permet de **définir les priorités et les ambitions éducatives pour les enfants du territoire concerné**. Les signataires s'assurent de la cohérence et de la bonne articulation des différents temps de la journée de l'enfant et veillent à ce que la nature des activités proposées et les modalités d'organisation retenues soient adaptées aux besoins des enfants.

Le Plan mercredi est un cadre de confiance qui vise à encourager et consolider les projets portés par les collectivités, et améliorer encore la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi. Les collectivités qui souhaitent s'inscrire dans la charte qualité définie par le Ministère présenteront toutes les caractéristiques d'un **accueil de loisirs périscolaire** (fréquentation régulière d'au moins 7 mineurs pendant au moins 14 jours consécutifs ou non au cours d'une même année, caractère éducatif de l'accueil et diversité des activités proposées). Ils doivent donc être déclarés (ou autorisés pour les accueils recevant des enfants de moins de 6 ans) auprès des services de l'État compétents.

SIX BONNES RAISONS DE METTRE EN PLACE UN PEdT QUELQUE SOIT L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

❶ Il est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants et des jeunes

Certains projets permettent de vivre des activités en complémentarité entre l'École et les accueils de loisirs. Ils donnent du sens aux apprentissages et facilitent la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant qui est au cœur du projet. La mise en place d'un PEdT permet d'intégrer les rythmes de vies des enfants et des jeunes.

❷ Il favorise la collaboration et la coordination locale en rassemblant les acteurs du territoire au service de l'enfant et du jeune

Parties prenantes du PEdT : Élu.e-s et technicien.ne-s, Enseignant.e-s, Parents, Équipe d'animation, les agent.e-s municipaux, Associations, Structures sportives et culturelles, Institutions...

❸ Il permet de mobiliser et valoriser les ressources du territoire

Les structures du territoire (tiers-lieux, médiathèques, espaces naturels...) peuvent trouver place dans le PEdT.

❹ Il favorise le développement des loisirs pour toutes et tous et contribue au partage des valeurs de la République et à la culture du « vivre ensemble »

Le PEdT fait vivre des activités éducatives collectives qui encouragent la coopération et le partage.

❺ Il permet de valoriser et d'enrichir l'offre éducative

Le PEdT est un outil conçu avec les acteurs·trice·s, sensibles aux besoins des enfants. Il est évalué et réajusté régulièrement.

Cette démarche concertée est diffusée aux familles.

❻ Il permet de dynamiser la vie citoyenne, culturelle et sportive du territoire

Le PEdT vivifie la vie associative du territoire. Il favorise l'ouverture des associations au monde éducatif.

CARTE D'IDENTITÉ

➤ **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :**

Adresse :

➤ **Dates de début et de fin du PEdT (3 ans maximum) : du 01/09/2024 au 31/08/2027**

➤ **Référent·e élu.e du projet :**

- Fonction :
- Téléphone :
- Adresse électronique :

➤ **Référent·e technique du projet :**

- Fonction :
- Téléphone :
- Adresse électronique :

DIAGNOSTIC

Si votre territoire était précédemment couvert par un PEDT, le diagnostic est à mettre à jour à partir de l'évaluation des objectifs du précédent PEdT !

LE PUBLIC

➤ Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire de 3 à 17 ans :

(public/privé)

➤ Nombre d'enfants fréquentant les garderies :

➤ Nombre d'enfants fréquentant les accueils de Loisirs :

➤ Besoins répertoriés en fonction des publics :

Exemples : capacités d'accueil, fréquentation, ouverture aux ados...

L'OFFRE D'ACCUEIL EXISTANTE

Type d'accueil	Existant sur le territoire (O/N)	Nom du gestionnaire ou de l'organisateur	Gratuité	Tarifs modulés en fonction des ressources
Périscolaire (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vacances scolaires			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ados (à partir du collège)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garderie			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres structures (associations, clubs) *possibilité d'annexer la liste				

➤ Comment les temps de transition sont-ils réfléchis et organisés pour garantir la sécurité des mineurs et la qualité de l'accueil ?

LE TERRITOIRE

➤ Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT :

Préciser les associations, les structures et les espaces naturels sur lesquels puissent s'appuyer les activités.

➤ Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEdT :

Par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire

➤ Autres dispositifs existants sur le territoire en lien avec le PEdT et leurs objectifs (CTG, CLAS, Contrat de ville, PEAC...) :

Les acteurs concernés par l'élaboration de ce PEdT

- les enseignant·e·s les animateur·rice·s les personnels techniques
- les enfants les ATSEM Autres (précisez : médiathèque, coordinateur EAC , acteurs culturels, sportifs, associatifs etc...)
- les familles les élu·e·s

L'ORGANISATION DES TEMPS DE L'ENFANT

➤ Présenter la semaine type avec les différents temps de l'enfant par type d'organisation.

Nombre d'établissements concernés par le PEdT :

Établissements	publics	privés	Total
École(s) maternelle(s)			
École(s) élémentaire(s)			
École(s) primaire(s)			

<u>Etablissements scolaires</u>	<u>Journée de l'enfant</u>

Public concerné :

	Nombre d'enfants scolarisés	Accueil périscolaire du matin	Pause méridienne	Accueil périscolaire du soir	Accueil périscolaire du mercredi
D'âge maternel					
Niveau élémentaire					
Total maximum du nombre d'enfants accueillis					
Nombre d'encadrants					

Locaux et matériel mobilisés pour les activités périscolaires :

Local / lieu	Distance / école	Disponibilité	Remarques

OBJECTIFS DU PEDT EN LIEN AVEC LE PROJET ÉDUCATIF

- Présentez votre démarche pour aboutir à la définition des objectifs de votre PEDT (*précisez notamment le lien avec les parents, les équipes enseignantes, les associations gestionnaires d'accueils déclarés, les communes si votre territoire est une communauté de communes, ...*) :

- Présentez ici les objectifs de votre PEDT (en vous basant sur votre diagnostic et votre évaluation) (annexe 1)

- Précisez votre travail sur les compétences psychosociales

STRUCTURE DE PILOTAGE :

Composition de la structure de pilotage :
(Annexe 2)

Modalités de fonctionnement :

- Fréquence des réunions (au minimum annuelle) :

- Transmission du compte-rendu à l'ensemble des membres :
 - Oui Non

- Existence de groupes de travail issus de la structure de pilotage :
 - Oui Non

Si oui, préciser les thématiques :

ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEdT

Indiquez les thématiques concernées et citez des exemples :

- **Organisez-vous le choix de l'enfant au sein de votre projet ?**
(Quelles sont les modalités de participation des mineurs au sein du projet ?)

Précisez les modalités :

- **Est-ce que les enfants peuvent ne pas faire d'activité ?**
 Oui Non

Si oui, quelle organisation proposez-vous pour ces enfants ?
Comment les familles sont informées de ces modalités ?

- **Quelles activités sont en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?**

Précisez les modalités de réalisation, conception... :
Précisez les freins et les tentatives d'articulation :

- **Comment sont pris en compte les besoins des enfants de moins de 6 ans ?**
- **Comment sont pris en compte les enfants à besoins particuliers (situation de handicap, trouble de la santé, etc.) dans les structures et comment sont accompagnées les équipes pédagogiques ?**
- **Quel est le plan de formation proposé aux équipes ?**

COMMUNICATION

Communiquez-vous le PEdT aux familles

Oui Non

Si oui, selon quelles modalités ?

Communiquez-vous le projet pédagogique aux familles

Oui

Non

Si oui, selon quelles modalités ?

EVALUATION DU PROJET

- Quelle démarche mettez-vous en place pour l'évaluation du PEdT ?
- Quels acteurs prévoyez-vous d'associer dans le cadre de cette évaluation ?

Date de dépôt du projet :

Annexe 1 : Tableau des différents projets

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels (avec échéancier)	Indicateurs d'évaluation (exemples)
<p>Les objectifs généraux font références aux objectifs fixés à l'issue de votre diagnostic.</p> <p>Les objectifs sont fixés avant d'entreprendre une action ou une enquête, car il est beaucoup plus pratique de savoir où l'on veut aller avant de commencer à marcher.</p> <p>Indicateurs de processus : appréciation de la mise en œuvre.</p>	<p>Les objectifs opérationnels sont une déclinaison pratique de vos objectifs généraux.</p> <p>Ils correspondent aux actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre vos objectifs généraux.</p> <p>Ils sont des objectifs à court terme ou limités.</p> <p>Pour bien définir un objectif opérationnel, il est essentiel de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un verbe d'action pour décrire un comportement observable et mesurable • Tenir compte des conditions pour atteindre cet objectif (contexte, média, etc.) et spécifier des critères de réussite très clairs. 	<p>Indicateurs de contexte : des variables sociales, démographiques, politiques, culturelles, environnementales, légales, qui permettent d'appréhender un contexte, un territoire, une situation.</p> <p>Indicateurs de ressources : les moyens financiers, humains, matériels mobilisés</p>

Annexe 2 : Liste des membres du comité de pilotage

Membres	Fréquence de participation			
	Toujours	Ponctuellement	Exceptionnellement	NC
Elu.e-s	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant.e-s des communes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant.e-s de l'intercommunalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Référent.e PEDT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant.e-s de l'équipe enseignante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant.e-s des parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant.e-s de l'organisateur de l'ACM du mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant.e-s de l'équipe d'animation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant.e-s des associations culturelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant.e-s des associations sportives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant.e-s d'autres associations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Associations et fédérations d'éducation populaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseil municipal des enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inspecteur-riche de l'Education Nationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDJES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Département				
Autre, merci de préciser :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*N C : non concerné

N'oubliez pas de transmettre le compte-rendu à tous les membres, présents ou pas.

Annexe 3 : Glossaire

OTS	Organisation du Temps Scolaire
PEdT	Projet Educatif de Territoire
Tiers-lieux	Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives.
EAJE	Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
PEAC	Parcours éducation artistique et culturel
CTG	Contrat territorial global

Charte du Plan Mercredi

Pour s'inscrire dans un plan mercredi, il convient de :

- Conclure avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales un projet éducatif territorial intégrant l'accueil périscolaire du mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires
- Organiser au sein du projet éducatif territorial un accueil de loisirs périscolaire dont les activités du mercredi respectent **la charte qualité du Plan mercredi. (Annexe4)**

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités

Pour la collectivité (Date/Signature)	
Le préfet, (Date/Signature)	L'inspecteur d'Académie Directeur académique des services de l'Education Nationale (Date/Signature)
Le Directeur de la CAF (Date/Signature)	La Présidente du Département (Date/Signature)